

II.—SÉLECTION DES SUJETS REPRODUCTEURS.

La sélection des sujets reproducteurs en vue de la multiplication d'une espèce quelconque d'animaux doit se faire avec le plus grand soin; sinon on peut être sûr d'éprouver de grandes pertes financières et de sérieux désappointements. Cette règle s'applique encore plus à l'élevage des renards en captivité qu'à l'élevage de toutes les autres catégories d'animaux. Il existe pour cela bien des raisons. La principale c'est que, de temps immémorial la fourrure du renard argenté a été la fourrure des personnages royaux. On a tant exploré et tant fouillé ces coins reculés de la terre peuplés par les animaux à fourrure que le renard argenté se fait de plus en plus rare. En outre l'élevage de cet animal en captivité semblait présenter des obstacles insurmontables.

Les animaux se développent rapidement, les rendements ont atteint un chiffre qui, dans certains cas, a mis en très peu de temps de pauvres cultivateurs dans l'aisance.

Il est préférable de se procurer, lorsqu'on le peut, des sujets reproducteurs de race pure, c'est-à-dire d'une lignée apte à reproduire son espèce sans réversion du type. Il ne faut pas oublier cependant que la valeur de la fourrure est la base sur laquelle repose l'industrie et la seule que l'on doit considérer lorsque l'on choisit les reproducteurs. Mais il est une autre circonstance dont on doit tenir compte dans le choix de la fourrure, c'est la conformation et la vigueur de l'individu, car si les reproducteurs n'ont pas une conformation parfaite, leur progéniture présentera des faiblesses de conformation et, de même, s'ils n'ont pas une très grande vigueur, les jeunes seront faibles, succomberont de bonne heure et leur propriétaire perdra non seulement et la fourrure et les sujets qu'il aurait pu avoir, mais les bénéfices qu'il aurait pu escompter en les employant à la reproduction. Ces considérations sont importantes et on s'épargnera bien des ennuis en les pesant soigneusement au début.

Après avoir soigneusement passé en revue ces considérations, il s'agit ensuite d'étudier, en remontant jusqu'à une date aussi reculée que possible, la généalogie des sujets reproducteurs. C'est ainsi que l'on assure la fixité du type et que l'on élimine le danger de l'atavisme ou d'un sport* dans la progéniture.

Cet atavisme a non seulement une tendance à déprécier la valeur d'une portée mais il est également à craindre qu'il ne se représente à tout moment dans la progéniture. On voit donc que la valeur d'un couple de reproducteurs est beaucoup plus grande lorsque le type est bien fixé et que les dangers de réversion sont à peu près éliminés.

Ceci nous amène également à considérer les possibilités qui peuvent résulter de l'introduction comme reproducteurs de renards argentés, noirs, ou croisés. On ne sait rien ou presque rien de sûr à leur sujet à l'heure actuelle. Beaucoup de gens prétendent qu'un renard est toujours un renard, quels que soient sa couleur et son lieu d'origine et que l'on peut le croiser sans danger d'aucune sorte. D'autres encore prétendent que la nature a produit des renards de différentes variétés, chacune identique à son type, par exemple le renard bleu de l'Alaska, le renard noir du Nord-Ouest, le croisé, le rouge, le gris, ils disent que ces types sont fixés et que s'ils se croisent entre eux dans la première génération, la progéniture se compose d'hybrides stériles ou presque stériles. Nous obtenons des hybrides parmi les équins en croisant l'âne et la jument ou l'étalon et le genet d'Espagne, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Parmi les volailles nous savons que l'oiseau domestique et l'oiseau sauvage se croisent et que ce croisement donne la meilleure volaille de table que l'on connaisse, mais nous ne pouvons pas non plus aller plus loin, car les hybrides sont stériles. On prétend en partant de ce point que les diverses races de renards ont été fixées par une loi fondamentale de la nature et que l'homme ne peut enfreindre cette loi pour obtenir les fourrures précieuses qu'il désire; il ne peut que procéder sur certaines bases que l'expérience de l'avenir déterminera.

* On appelle "sport" en élevage un jeune animal dont les caractères au point de vue de la couleur ou de la conformation sont ceux d'un ancêtre mâle ou femelle. Ces caractères peuvent sauter un certain nombre de générations avant de se présenter

trie.
de re
ratio
à pa
exact
temp
feme

I
che,
et sec
rures.

C
se sot
ile co

I

et la

leaux

genre

dit qu

son lu

Cepen

tous l

soleil

tout le

qu'il s

soleil

On po

des fo

Il

loges d

Il

sons,

lieu, le

odeur

ranche

il est à

duisent

certain

rendre

Il

nients,

exercé.

de cons

crois, fo

et la pro

ten de

considér

L'exame